

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté IMPR : un an après sa publication, le SRP, FEDERREC, POLYVIA, FNADE et SNEFID appellent à une mise en œuvre complète et sans délai des primes à l'incorporation de MPR.

Paris, le 15 septembre 2026 – Un an après la publication de l'arrêté du 5 septembre 2025 instaurant des primes à l'incorporation de matières plastiques recyclées (MPR), et près de neuf mois après son entrée en vigueur au 1er janvier 2026, le SRP, FEDERREC, POLYVIA, FNADE et SNEFID appellent les éco-organismes concernés à rendre ce dispositif pleinement opérationnel sans plus attendre.

Garantir l'effectivité du dispositif

Le SRP, FEDERREC, POLYVIA, FNADE et SNEFID demandent également aux pouvoirs publics de veiller à l'application intégrale de l'arrêté, conformément à l'ambition qui a présidé à son adoption. Alors que les activités de recyclage restent sous pression et que les industriels font face à des objectifs d'incorporation croissants, la France ne peut se permettre de laisser partiellement inexploités les instruments économiques qu'elle a créés.

Avec des primes pouvant atteindre 450 à 550 euros, voire 1000 euros, par tonne de MPR incorporée, cet arrêté constitue un levier majeur pour accélérer l'incorporation de matières recyclées, soutenir ainsi l'économie circulaire et renforcer la compétitivité des filières françaises du recyclage et de la plasturgie.

Ce levier doit désormais être pleinement accessible aux entreprises. Les metteurs sur le marché doivent pouvoir savoir clairement quelles matières et quels produits sont éligibles, quels justificatifs sont requis et selon quelles modalités les primes peuvent être déclarées et versées. Cette information doit être disponible, lisible et homogène auprès des éco-organismes concernés. **Le dispositif est entré en vigueur : il doit maintenant produire ses effets et ce, d'autant plus, dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes sur les approvisionnements en matières premières.** Chaque mois de retard prive les entreprises d'un signal économique conçu pour encourager immédiatement l'utilisation de MPR et donner de la visibilité à l'ensemble de la chaîne de valeur.

Une filière mobilisée et prête

Depuis un an, le SRP, FEDERREC, POLYVIA, FNADE et SNEFID travaillent avec leurs adhérents et l'ensemble de la chaîne de valeur pour répondre aux exigences de l'arrêté : référentiels et dispositifs de certification répondant aux exigences de traçabilité, information et accompagnement des entreprises. Les conditions doivent être réunies pour basculer totalement dans la phase opérationnelle.

Donner aux entreprises la visibilité nécessaire

Les cinq organisations appellent les éco-organismes à finaliser sans délai la mise en œuvre du dispositif, en garantissant :

- Une information claire et facilement accessible sur les conditions d'éligibilité ;
- Des référentiels de traçabilité et de certification identifiés et, autant que possible, harmonisés ;
- Des modalités de déclaration simples et transparentes ;
- Une visibilité précise sur les conditions et calendriers de versement ;
- Une information proactive des metteurs sur le marché.

L'enjeu est clair : **faire de la prime**, dont le principe devrait être étendu à l'ensemble des Etats Membres, **un véritable signal économique en faveur des MPR** et contribuer ainsi au développement de débouchés durables pour les matières recyclées produites en France et en Europe.

Un an après sa publication et près de neuf mois après son entrée en vigueur, l'heure est au plein déploiement du dispositif. Le SRP, FEDERREC, POLYVIA, FNADE et SNEFID resteront mobilisés aux côtés des éco-organismes, des pouvoirs publics et de l'ensemble de la chaîne de valeur pour une mise en œuvre efficace, transparente et équitable de l'arrêté IMPR, au bénéfice de l'économie circulaire des plastiques et de la compétitivité industrielle française.

A propos du SRP :

Le **Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)** est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération mécanique de déchets de matières plastiques. Il représente plus de 85% de la régénération en France et regroupe 30 régénérateurs gérant plus de 50 sites de production de MPR (Matières Plastiques de Recyclage). Le SRP **représente et défend les intérêts d'une industrie essentielle à la circularité des plastiques** et œuvre au développement des débouchés pour les MPR, à l'augmentation de leur incorporation et à la reconnaissance du rôle stratégique de la régénération dans la transition vers une économie circulaire.

Point Presse : Délia BERGONZI, +33 6 72 22 93 39, administration@srprecycle.com

A propos de FEDERREC :

FEDERREC est la **Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire**. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1 200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 725 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile Hina DE SOULTRAIT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

A propos de Polyvia

Polyvia est le syndicat national des industriels de la plasturgie et des composites, avec 85,28 % de représentativité (arrêté du 30 octobre 2025). Polyvia porte la voix d'une plasturgie utile, circulaire et souveraine ; une plasturgie qui assume la transformation des usages, promeut les applications essentielles et contribue à la décarbonation.

La filière compte environ 4 000 entreprises, soit plus de 203 000 salariés principalement issus de PME, pour un chiffre d'affaires de plus de 83 milliards d'euros.

Parce que les plastiques et composites sont essentiels pour la fabrication de nombreux produits stratégiques et sont incontournables pour réussir la transition écologique, Polyvia défend cette filière stratégique pour l'Europe, en France et à Bruxelles, en combinant actions d'affaires publiques, innovation, hiérarchisation des usages et analyses de cycle de vie. Polyvia.fr

Contact presse : Agence Rumeur Publique (Jérôme Saczewski, Christelle Grelou, Arthur Barbier, Pia Manière) - polyvia@rumeurpublique.fr

À propos de la FNADE :

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat.

La FNADE en chiffres : 274 entreprises privées adhérentes – 58 273 salariés en France - 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,25 milliard d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com

A propos de SNEFID

Le **Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet** (SNEFiD) fédère 65 entreprises indépendantes, représentant plus de 26 000 collaborateurs sur l'ensemble du territoire français. Organisation patronale reconnue et représentative de la filière par le Ministère du Travail, le SNEFiD s'engage au quotidien pour renforcer la performance du tri et de la valorisation des matières recyclables, soutenir les emplois d'avenir et promouvoir une innovation au service d'un maillage territorial de proximité et de qualité." <https://www.entrepreneursdudechet.fr/>